



N° de résolution
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Hénédine

3 août 2020

À cette séance ordinaire, tenue au Centre Municipal le 3 août 2020, étaient présents les membres du conseil suivants : Madame Rabia Louchini, Messieurs Réjean Deblois, Clermont Maranda, Jean-François Nadeau et Pascal Laverdière sous la présidence de Monsieur Michel Duval, maire. Aussi présent M. Yvon Marcoux, directeur général secrétaire-trésorier et une dizaine de contribuables. L'assemblée débute. Il est dix-neuf trente (19h30).

124-20

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Réjean Deblois, appuyé par Rabia Louchini et résolu unanimement

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec les modifications demandées.

125-20

Adoption des procès-verbaux du 6 et du 20 juillet 2020

Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Jean-François Nadeau et résolu unanimement

Que les procès-verbaux du 6 et du 20 juillet 2020 soient adoptés tel que présentés.

126-20

Approbation de délégation et de paiement liste des comptes du 8 au 24 juillet 2020

Il est proposé par Jean-François Nadeau, appuyé par Réjean Deblois et résolu unanimement

Que le conseil municipal approuve la délégation aux employés et paiement de liste de comptes suivants tels que présentés aux élus.

Les dépôts directs nos : 500806 à 500810	totalisant : 11 770.05 \$
Les paiements directs numéros : 981 à 990	totalisant : 10 519.80 \$
Les chèques numéros : 15407 à 15456	totalisant : 179 614.57 \$
Pour un grand total de :	201 904.42 \$

127-20

Adjudication travaux trottoir entre le 88 Langevin et le 124 rue de l'Église

CONSIDÉRANT la proposition reçue;

Il est proposé par Clermont Maranda, appuyé par Rabia Louchini et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine adjuge le contrat d'installation de trottoir entre le 88 Langevin et le 124 rue de l'Église à BMQ au montant de 122.60\$ du mètre linéaire + taxes selon les modalités prévues à l'offre de service du 24 juillet 2020.

Le tout sera financé à même les surplus accumulés

128-20

Adjudication contrat à SNC Lavalin pour travaux contrôle qualité rue Langevin

CONSIDÉRANT la résolution 207-19;

CONSIDÉRANT la proposition de contrôle qualité du matériel reçue de SNC Lavalin GEM Québec Inc. pour les travaux de la rue Langevin daté du 29 juillet 2020;

Il est proposé par Rabia Louchini, appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine adjuge le contrat de laboratoire à SNC Lavalin GEM Québec Inc. à taux horaire et unitaire plus taxes selon la proposition du 29 juillet 2020.

Le tout sera financé à même les surplus accumulés.



N° de résolution
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Hénédine

3 août 2020

129-20

Autorisation entente travaux fosse de drainage développement Roy

CONSIDÉRANT les résolutions 93-20 et 119-20;
CONSIDÉRANT la rencontre tenue avec le propriétaire concerné le 27 juillet 2020;

CONSIDÉRANT la proposition d'entente présentée séance tenante;
Il est proposé par Rabia Louchini, appuyé par Clermont Maranda
et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine autorise le directeur général secrétaire-trésorier et le maire à signer l'entente soumise pour le fossé de drainage du développement Roy pour et au nom de la municipalité et autorise de directeur général secrétaire-trésorier à faire réaliser les travaux. Le tout sera financé avec le règlement d'emprunt prévu pour le développement résidentiel.

130-20

Autorisation signature avenant contrat de déneigement avec MTQ clause technique au contrat en vigueur

CONSIDÉRANT la correspondance reçue du Ministère des transports incluant une nouvelle clause technique devant être ajouté au contrat de déneigement pour la saison 2020-2021;

CONSIDÉRANT qu'un avenant doit être signé pour régulariser la situation avant la saison hivernale;

Il est proposé par Rabia Louchini, appuyé par Pascal Laverdière
et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine autorise le directeur général secrétaire-trésorier à signer l'avenant concernant la nouvelle clause technique demandé par le MTQ dans sa correspondance du 30 juillet 2020.

131-20

Autorisation entreposage temporaire camion incendie au 110 rue Langevin

CONSIDÉRANT les travaux sur la rue Langevin;

CONSIDÉRANT que les camions incendie doivent être accessibles en tout temps;

CONSIDÉRANT les discussions avec le propriétaire du 110 rue Langevin;

CONSIDÉRANT les vérifications faites avec les assurances;

CONSIDÉRANT qu'on ne peut laisser les camions à l'extérieur à cause du vol ou vandalisme possible

Il est proposé par Clermont Maranda, appuyé par Réjean Deblois
et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine autorise le directeur général secrétaire-trésorier à entreposer de façon temporaire les camions incendie au 110 rue Langevin durant les travaux limitant l'accès à la caserne pour ces derniers.

Le tout sera sans frais.

Le directeur incendie informera les pompiers durant ce changement temporaire.

132-20

Attestation dépôt 2^{ème} rapport trimestriel

CONSIDÉRANT le rapport déposé au conseil par le directeur général secrétaire-trésorier;

Il est proposé par Clermont Maranda, appuyé par Rabia Louchini
et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine atteste du dépôt par le directeur général secrétaire-trésorier du 2^{ème} rapport trimestriel au 30 juin 2020, soit des revenus de 1 810 232 \$ et des dépenses et affectations de 841 943 \$



N° de résolution
ou amendement

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Hénédine

3 août 2020

133-20

Autorisation prolongement délai de paiement sans frais ni intérêts

CONSIDÉRANT la résolution 95-20;
CONSIDÉRANT que la crise sanitaire mondiale se prolonge;
CONSIDÉRANT que plusieurs de nos citoyens subissent des conséquences économiques;
CONSIDÉRANT les modalités de paiement de taxes et autres factures en vigueur;

Il est proposé par Clermont Maranda, appuyé par Jean-François Nadeau et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine autorise le directeur général secrétaire-trésorier à prolonger la modification au taux d'intérêt et pénalité sur les comptes et ajustement de taxes ainsi qu'autres dû à 0% jusqu'au 8 octobre 2020.

Le conseil municipal de Sainte-Hénédine demande à tous ceux qui le peuvent de respecter quand même les échéances prévues pour éviter à la municipalité de devoir emprunter et devoir hausser les taxes dans le futur. Le conseil municipal de Sainte-Hénédine pourra modifier cette résolution selon l'état de la situation pour établir de nouvelles modalités lorsqu'il le jugera opportun.

134-20

Participation à une formation de la FQM

CONSIDÉRANT la demande de M. Clermont Maranda à participer à une formation donnée par la FQM;

Il est proposé par Réjean Deblois, appuyé par Rabia Louchini et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine autorise le conseiller Clermont Maranda à participer à la formation demandée.

Le tout sera financé à même le budget prévu à cette fin.

135-20

Ajournement de la séance

Il est proposé par Jean-François Nadeau que la séance soit ajournée au 10 août 2020 à 19h30 pour discuter d'autres sujets pour lesquels les dossiers sont urgents mais ne sont pas prêts pour adoption

« Je, Michel Duval, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Michel Duval,
Maire

Yvon Marcoux,
Dir. gén. & sec.-trés



N° de résolution
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Hénédine

10 août 2020

À cet ajournement de séance du 3 août 2020, tenue à la salle municipale le 10 août 2020, étaient présents les membres du conseil suivants : Madame Rabia Louchini par téléphone, Messieurs Réjean Deblois, Clermont Maranda, Jean-François Nadeau et Pascal Laverdière sous la présidence de Monsieur Michel Duval, maire. Aussi présent M. Yvon Marcoux, directeur général secrétaire-trésorier et quelques contribuables. Absence : Mme Danielle Roy. L'assemblée débute. Il est dix-neuf heure trente-cinq (19h35).

136-20

Présentation par le maire des points de discussion de l'ajournement

Il est proposé par Pascal Laverdière et appuyé par Réjean Deblois
Que les points de discussions présentés par M. Duval soit adopté tel que présentés

137-20

Adoption second projet de modification du règlement de zonage sur les usages complémentaire à l'habitation

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet le 6 juillet 2020;
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter des modifications suite à la consultation publique du 7 août 2020, les demandes de recherche faite par le conseil et les recommandations de la direction;
Il est proposé par Clermont Maranda, appuyé par Réjean Deblois et résolu unanimement
Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine adopte le second projet de règlement visant à modifier le règlement de zonage 328-08 concernant les usages complémentaires à l'habitation.
Une copie du projet de règlement est disponible au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

138-20

Report des travaux rue Langevin secteur 2

CONSIDÉRANT les correspondances échangées avec le ministère des transports et la dernière offre de verser 50% mais seulement pour des opérations de planage;
CONSIDÉRANT la proposition révisée du BML en date du 6 août 2020;
CONSIDÉRANT la recommandation de l'ingénieur;
CONSIDÉRANT la recommandation de la direction d'attendre vu les extras significatifs de hausse de tarif du transport en vrac rétroactif au 1^{er} juin 2020 et l'état de la chaussée de ce tronçon;
Il est proposé par Jean-François Nadeau, appuyé par Pascal Laverdière, Clermont Maranda et Rabia Louchini sous division de Réjean Deblois;
Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine avise l'entrepreneur BML qu'il n'effectuera pas le lot 2 de pavage de la route Langevin prévu à la soumission du 6 avril 2020 et demande que les travaux des lots 1 et 3 soient réalisés avant la rentrée scolaire.

139-20

Adjudication contrat réfection route Sainte-Caroline

CONSIDÉRANT la résolution 77-20;
CONSIDÉRANT l'adoption du règlement d'emprunt 426-20;
CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;
Il est proposé par Clermont Maranda, appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement
Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine adjuge conditionnellement à la confirmation d'acceptation de son règlement d'emprunt le contrat de réfection de la route Sainte-Caroline à l'entrepreneur Excavation Jos Pelletier Inc. au prix de 651 428.91 \$ plus taxes applicables.
Le tout sera financé par le règlement d'emprunt 426-20.



N° de résolution
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Hénédine

10 août 2020

140-20

Mandat de surveillance réfection de la route Sainte-Caroline

CONSIDÉRANT la proposition reçue de l'ingénieur ayant réalisé les plans;
Il est proposé par Jean-François Nadeau, appuyé par Réjean Deblois
et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine adjuge, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt, adjuge la surveillance des travaux de réfection de la route Sainte-Caroline à la firme Arpo au taux horaire et forfaitaire selon la proposition du 31 juillet 2020.

Le tout sera financé à même le règlement d'emprunt 426-20.

141-20

Mandat contrôle de qualité des matériaux réfection route Sainte-Caroline

CONSIDÉRANT la proposition reçue du laboratoire ayant procédé à l'étude de sol de la route Sainte-Caroline;

Il est proposé par Jean-François Nadeau, appuyé par Rabia Louchini
et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine adjuge conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt le contrôle de qualité des matériaux lors des travaux de réfection de la route Sainte-Caroline à la firme LEQ (Laboratoire Expertise Québec) selon la proposition datée du 5 août 2020.

Le tout sera financé à même le règlement d'emprunt 426-20.

142-20

Autorisation concours poste secrétaire adjointe

CONSIDÉRANT l'avis reçu de Mme Brigitte Dufour le 30 juillet 2020;

CONSIDÉRANT les différentes options discutées avec le conseil;

Il est proposé par Rabia Louchini, appuyé par Clermont Maranda
et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine autorise le directeur général secrétaire-trésorier à aller en concours public pour le recrutement d'une secrétaire adjointe.

Le maire, Clermont Maranda et le directeur général secrétaire-trésorier sont autorisés à tenir des rencontres avec les candidats potentiels.

143-20

Autorisation entente pour recouvrement des frais impayés

CONSIDÉRANT la résolution 65-20;

CONSIDÉRANT les échanges tenus avec le contrevenant et la direction;

CONSIDÉRANT les frais juridiques relatifs à la procédure de recouvrement;

CONSIDÉRANT les motifs présentés par le défendeur devant le conseil;

Il est résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine accepte de réduire à 50% des coûts de la facture impayée pour les frais réalisés suite à l'intervention des pompiers le 25 novembre 2019 pour un feu de débris allumé sans permis.

Conditionnellement au paiement du solde dû dans les 30 jours de la présente.

144-20

Autorisation participation à rencontre avec Destination Beauce

CONSIDÉRANT l'invitation reçue;

Il est proposé par Rabia Louchini, appuyé par Clermont Maranda

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine autorise les membres du conseil ainsi que le directeur général secrétaire-trésorier à participer à la rencontre d'échange avec Destination Beauce à Sainte-Marguerite le 3 septembre 2020 du 13h30 à 16h00 avec les mesures requises par la santé publique.



N° de résolution
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la
Paroisse de Sainte-Hénédine

10 août 2020

145-20

Autorisation offre de participation conditionnelle pour utilisation génératrice à nouveau propriétaire immeuble du 108 rue Principale

CONSIDÉRANT les faits présentés par le directeur général secrétaire-trésorier;

Il est proposé par Clermont Maranda, appuyé par Pascal Laverdière
Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine offre un montant de 6000,00 \$ + taxes au nouveau propriétaire de l'immeuble du 108 rue Principale avec privilège pour avoir accès à l'utilisation de la génératrice conditionnellement à une entente de service sur l'utilisation et à l'acceptation par l'assureur de la municipalité.

146-20

Levée partielle de la restriction d'utilisation de l'eau de l'aqueduc

CONSIDÉRANT la sécheresse vécue durant les mois d'avril, mai et juin 2020 au cours desquels de faibles précipitations ont été enregistrées;

CONSIDÉRANT que la situation s'est légèrement améliorée en juillet;

CONSIDÉRANT l'avis du préposé à l'aqueduc au directeur général secrétaire-trésorier;

Il est proposé par Clermont Maranda, appuyé par Réjean Deblois et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine lève l'avis d'interdiction de façon partielle pour les activités autres que l'arrosage de pelouse existante, de remplissage de piscine sans autorisation et utilisation de l'eau pour arrosage agricole en date du 10 août 2020.

Le conseil demande aux usagés d'être quand même économe sur l'utilisation de l'eau de l'aqueduc afin de ne pas revenir aux restrictions plus sévères.

147-20

Levée de la séance

Il est proposé par Jean-François Nadeau que la séance soit levée.

Il est vingt heure (20h).

« Je, Michel Duval, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Michel Duval,
Maire

Yvon Marcoux,
Dir. gén. & sec.-trés

Pour le règlement adopté lors de cette séance, voir la page suivante.



N° de résolution
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Hénédine

10 août 2020

Province de Québec
Municipalité Paroisse de Sainte-Hénédine
Règlement no.427-20

Règlement modifiant le règlement de zonage no 328-08 concernant un règlement de concordance relatif au calcul des distances séparatrices relatives aux installations d'élevage à proximité d'une affectation industrielle dans le périmètre d'urbanisation et modification des dispositions relatives aux ilots déstructurés sans morcellement (article 59 LPTAA)

CONSIDÉRANT que la MRC Nouvelle-Beauce a adopté les règlements 391-12-2018 et 397-09-2019 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé;

CONSIDÉRANT que ces règlements ont été dument approuvé et sont en vigueur;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit modifier sa réglementation d'urbanisme de façon à être concordant avec les changements (article 58 LAU);

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion de dépôt du projet a été fait au conseil à la séance du 2 mars 2020;

En conséquence, il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Jean-François Nadeau et résolu unanimement

Que le règlement numéro 427-20 modifiant le règlement de zonage 328-08 et amendements est et soit adopté et que le conseil municipal de Sainte-Hénédine statue ce qui suit :

Article 1 : Titre

Le projet de règlement porte le titre de : « Règlement numéro 427-20 modifiant le règlement de zonage 328-08 et amendements » et abroge tout autre disposition contradictoire dans tout règlement ou résolution adoptée par le conseil municipal avant ce jour.

Article 2 : Exclusion affectations industrielles incluses dans le périmètre d'urbanisation du calcul du périmètre G

À l'annexe 2 au tableau G

Facteur d'usage après « pour un périmètre d'urbanisation », inscrire « en ne tenant pas compte des affectations industrielles à l'intérieur du dit périmètre urbain ». G=1.5

Article 3 : Dispositions relatives aux ilots déstructurés sans morcellement

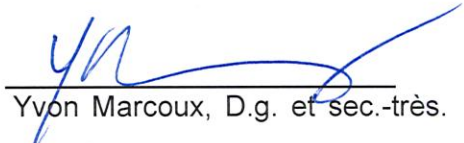
Le deuxième paragraphe de l'article 22.2 est abrogé et remplacé par : « À l'intérieur d'un ilot déstructuré sans morcellement apparaissant au plan de zonage P Z-1 secteur rural du règlement de zonage 328-08, la construction d'une seule résidence par unité foncière vacante ou à la suite d'un remembrement de deux ou plusieurs unités foncières vacantes, comme il a été publié au registre foncier depuis le 15 novembre 2005 ».

Article 4 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi

Adopté à Sainte-Hénédine, ce 10 août 2020


Michel Duval, maire


Yvon Marcoux, D.g. et sec.-très.



N° de résolution
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Hénédine